

« JOUEZ POUR JOUER »
(MOYEN DE FINANCEMENT)

Chapitre 6 – volet 8

NOTE : Ce formulaire est réservé aux AHMs désireuses de se servir du programme « Jouez pour jouer » comme moyen de financement. S'il n'y a pas de limite maximale quant au nombre de livrets que vous pouvez demander, vous devez tout de même respecter une limite minimale qui serait celle du nombre de livrets que votre association recevrait si aucune AHM ne se servait de « Jouez pour jouer » comme moyen de financement. À titre indicatif, en se basant sur les années antérieures, cette limite minimale s'établirait à environ 10 livrets par équipe.

Nom de l'organisation : _____

Nombre de livrets * demandés :
* (un livret = 5 billets)

Signature du responsable : _____

Téléphone : _____ Date : _____

Faire parvenir ce formulaire au secrétariat régional
au plus tard → le 15 SEPTEMBRE

télécopieur : 450 585-8329